



Julietta®: une source naturelle de protection contre botrytis et moniliose, homologuée début 2019



Agrauxine Lesaffre Plant Care vient d'obtenir l'homologation de sa nouvelle solution de biocontrôle Julietta® numéro d'AMM 20190010

*Julietta® est un biofongicide à base de levures vivantes de *Saccharomyces Cerevisiae* LAS02, développé par Agrauxine. Son origine naturelle en fait une solution durable, compatible avec une agriculture moderne et respectueuse de l'environnement, de l'agriculteur et des consommateurs.*

Julietta® : un usage préventif simple, en agriculture conventionnelle, biologique* et zéro résidu**

Il agit préventivement par compétition spatiale et nutritive. Les capacités de développement rapide de *Saccharomyces Cerevisiae* souche LAS02 vont permettre de protéger les portes d'entrée au botrytis et à la moniliose dans les parties sensibles (grappes, fruits, plaie de taille, fleurs).

Julietta® s'applique par pulvérisation foliaire et agit par contact. La formulation de type granulé soluble en fait un produit simple d'utilisation. La sélectivité vis-à-vis des cultures est parfaite. Il n'y a aucun impact sur la vinification et la distillation lors des utilisations en vigne. La matière active qui compose Julietta® : *Saccharomyces Cerevisiae* souche LAS02 est exempté de Limite Maximale de Résidus ce qui en fait un produit utilisable pour les cahiers des charges zéro résidu. La dose d'utilisation unique est de 2,5 Kg/Ha pour la lutte contre le botrytis et la moniliose. Le nombre d'application autorisée varie en fonction des cultures d'homologation avec un délai avant récolte de 1 jour et un délai de ré-entrée dans les parcelles de 6 heures. Julietta est donc une solution souple et facile d'emploi.

Julietta ® applicable pour la vigne et plusieurs fruits et légumes avec des performances équivalents aux références du marché conventionnelles et biocontrôle.

Cette nouvelle solution est donc dès maintenant utilisable pour les cultures suivantes contre le botrytis : vigne (raisin de cuve et table), tomate, poivron, aubergine, fraise et petits fruits : framboise et cassissier et contre la moniliose en pêches, nectarine et abricot .

Pour plus de renseignements vous pouvez retrouver Julietta sur www.julietta.fr ou sur la page facebook agrauxine biocontrôle : www.facebook.com/agrauxinebiocontrole.



*en application du RCE n°834/2007

** les substances actives exemptées de LMR sont en général acceptées dans les cahiers de charge de type « zéro résidus » / « sans résidus ». Renseignez-vous auprès de votre organisme certificateur.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi, se référer à l'étiquette du produit.

Julietta® AMM n° 2190010 à base de Saccharomyces Cerevisiae souche LAS02 1013 UFC/Kg formulation granulé soluble (WG) sans classement. Détenteur de l'homologation et distributeur : Agrauxine S.A.

® Marque Déposée Agrauxine S.A.

A propos d'Agrauxine

Agrauxine est un acteur technique et industriel majeur du biocontrôle et des biostimulants. Créée en 2014, Agrauxine est la division de Lesaffre dédiée à la protection des plantes. L'entreprise développe, produit et commercialise des solutions de protection des plantes qui utilisent des micro-organismes pour la défense des cultures, le biocontrôle et la stimulation des plantes, la biostimulation. L'entreprise compte à ce jour 50 employés sur les 3 continents (Amérique du Nord, Amérique du Sud et Europe) dont plus du quart est dédié à la R&D technique.

<https://agrauxine.com/fr>

Contact presse – Agence Communicante

Véronique Tixier : veronique.tixier@communicante.fr – 06 43 11 59 12

Véronique Spaletta : veronique.spaletta@communicante.fr - 06 87 19 07 09

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.

AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.